

L'ECHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Association. — Emancipation du peuple par l'Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
Trois mois, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Ducivard, 3, au 1^{er} chez M. Jean-B. FABRIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 19 Septembre 1846.

Nous croyons utile d'entretenir nos lecteurs de cette question du libre échange, qui fait tant de bruit par delà le détroit, de la ligue anglaise qui s'est formée sous le nom de *Free-Trader*, dans le but de prêcher la liberté commerciale sur tous les continents, et de cette autre ligue copiée sur la précédente, appelée la *Ligue française de Free-Trader*, et suivant en tout point la route de ses patrons.

Mais avant d'entrer dans le fond de la question, il nous paraît bon de définir les intentions des économistes anglais, de M. Cobden, leur chef, afin de démontrer ensuite, de la manière la plus claire et la plus précise, tout ce que le libre échange en matière industrielle et commerciale, si vanté par nos voisins les Anglais, peut avoir de désastreux pour la France, pour sa marine, son industrie nationale, dans les conditions où nous nous trouvons.

En effet, qu'est-ce que le libre échange à propos duquel certains journaux ont fait tant de bruit ? Le libre échange, dans la pensée de ceux qui le prêchent, est tout simplement la liberté pour toute nation d'échanger ses produits contre les produits d'un autre peuple, sans avoir à subir ni contrôle, ni droits de douane ; c'est la suppression des barrières extérieures de chaque nation, c'est l'entrée libre dans chacun de ses ports de toutes les marchandises qu'y voudront ou pourront apporter toutes les marines étrangères.

Nous sommes loin de contester que la liberté des échanges est de droit naturel ; nous l'admettons, au contraire, très-volontiers, parce que nous le reconnaissons. Mais après tout, il n'est pas moins vrai aussi que le rétablissement d'un droit naturel, que cette réforme dans les relations commerciales des peuples, est soumise à certaines conditions préalables indispensables, et qu'elle ne peut avoir lieu que comme complément d'autres réformes plus urgentes, plus nécessaires, réclamées par les besoins particuliers de chaque nation, notamment de notre pays. Ce que nous avançons ici, quoique contraire aux vues généreuses et néanmoins imprudentes des libres-échangistes, nous tâcherons de le prouver plus bas.

Le libre échange, avons-nous dit, est de droit naturel, mais quels sont les moteurs de cette réforme, les proclamateurs de cette liberté ?

L'idée première de cette rénovation commerciale et industrielle appartient aux Anglais. Nous ne voulons point chercher dans la pensée des économistes d'outre-mer une intention cachée hostile à nos intérêts nationaux ; cependant, nous

sommes, malgré nous, portés à croire que ce n'est point le droit naturel, le bien des populations qui les guident. Si nous interrogeons, en effet, notre histoire nationale, si nous jetons les yeux sur les bienfaits de l'entente cordiale ; si nous apprécions la guerre ouverte et déloyale que font à notre commerce et à notre industrie, le commerce et l'industrie britanniques, ici, là, partout, nous n'hésitons pas à déclarer que le libre échange, tel que l'entendent ses partisans, ne serait profitable qu'à l'Angleterre, et deviendrait la ruine de toutes les industries étrangères, de notre propre industrie.

Pourquoi ? En voici la raison. L'Angleterre est essentiellement commerçante et industrielle ; tous les ports du monde regorgent de ses produits. Les prix de revient et de fabrication lui étant moins coûteux, grâce à la modicité des salaires, il n'y aurait plus de concurrence possible, ni pour nous, ni pour les autres nations.

La concurrence libre et égale étant admise en France pour la navigation étrangère, la navigation française serait détruite à l'instant, et la marine marchandé entraînerait la marine militaire à sa suite.

Que l'Angleterre demande la liberté des échanges, nous le concevons, c'est son intérêt, c'est aussi son droit ; elle prêche pour elle : mais qu'elle ait trouvé sur son territoire des partisans français pour la secourir dans cette mission égoïste, c'est ce que, dans l'état actuel de nos affaires intérieures, nous ne comprenons pas.

Certes nous ne sommes pas les défenseurs du tarif actuel des douanes, nous sentons la nécessité d'en modifier le système tout entier, pour établir un tarif raisonné ; mais nous sommes convaincus que ce travail ne doit pas être fait brusquement et légèrement, mais bien lentement et progressivement.

Si l'Angleterre a tout à gagner dans cette innovation, nous au contraire nous avons tout à perdre ; nous protesterons donc de toutes nos forces et de toute la fermeté de nos convictions contre cette liberté commerciale et industrielle illimitée qui ne peut qu'être funeste à notre commerce, à notre marine et à notre industrie.

Les droits naturels de l'humanité sont sacrés à nos yeux, mais du moment qu'ils peuvent être exploités par une nation naturellement et essentiellement rivale pour ne pas dire hostile, je n'y vois qu'un piège tendu à notre bonne foi, un leurre dont nous aurions à gémir plus tard et sans retour.

Du reste, notre répugnance est facile à justifier. L'abolition de la traite, qu'est-elle devenue entre les mains avides de nos chers alliés les Anglais, qui nous ont entraînés à leur remor-

que ? vous le savez ; les nombreux récits qui vous sont parvenus des outrages infligés à notre pavillon, vous l'ont appris.

L'abolition de la traite leur a fourni l'occasion de nous pourchasser sur toutes les mers, et à nous la honte d'être livrés à leur merci.

Après cela qu'on vienne nous parler de la sincérité des libres échangistes Anglais, et nous nous apitoyerons sur la coupable crédulité des ligueurs français, qui se serrent à leur suite.

Maintenant fussions-nous dans les conditions d'accepter la liberté commerciale proclamée par les *Free-Traders*, sans crainte pour notre commerce et notre marine, nous devrions encore la rejeter jusqu'à ce qu'il nous eût été permis d'appliquer à l'intérieur les nombreuses réformes dont nous allons parler, et dont l'urgence est incontestable.

F. D.

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

LA PRESSE EN HOLLANDE. — On lit dans une lettre adressée à la *Gazette d'Augsbourg*, sous la date du 1^{er} septembre :

« Il est question dans les journaux hollandais d'une prochaine mesure qui apporterait des entraves à la liberté de la presse, mais comme il ne faut pas songer à rétablir la censure, on recourrait au système des cautionnements et des amendes. L'opinion publique en Hollande est si contraire à tout ce qui pourrait ressembler de près ou de loin à une restriction de la liberté de la presse, que lors même que le gouvernement parviendrait à faire adopter une pareille mesure par les Etats-Généraux, il rencontrerait des difficultés insurmontables devant lesquelles il finirait par être obligé de céder. Quiconque n'a pas vu les Pays-Bas depuis quelques années ne saurait manquer d'y trouver une certaine irritation de l'opinion publique ; mais quelque déplaisir qu'en éprouve le gouvernement, il est obligé de procéder avec ménagement contre ces manifestations. Une des causes qui ont surtout contribué récemment à accroître ce mécontentement, c'est le traité avec la Belgique, par lequel, dit-on, le gouvernement a sacrifié les intérêts de la marine néerlandaise ; mais le temps prouvera que les concessions qu'a pu faire la Hollande à sa voisine du Midi ont été dictées par une sage politique. »

LA GALICIE ET L'ÉTAT DE CRACOVIE continuent à être le théâtre d'une vive agitation. Dans la Galicie, des patrouilles de chevaliers parcourent constamment les campagnes ; à Cracovie, on montre à chaque instant du canon dans les rues, et il est défendu sous peine d'amende et de punition corporelle, de parler politique. Malgré ce régime arbitraire, un grand nombre de familles nobles ont tellement peur de leurs paysans, qu'elles se réfugient à Cracovie, malgré l'occupation étrangère, plutôt que de rester dans leurs châteaux.

ments de la mère à son égard, — paraissait déjà tout-à-fait rassuré.

« Au bal, après avoir fait danser et valser Marguerite, il vint s'asseoir près de madame D*** ; mais il eut beau faire avec celle-ci de très-grands frais d'amabilité, il ne réussit nullement à dissiper ses préventions, et c'est à peine s'il put obtenir d'elle quelques froides et sèches réponses.

« En quittant le bal, Marguerite eut à essayer de la part de sa mère de très-vives réprimandes. — Comment, — lui dit celle-ci, — tu sais que M. P*** m'inspire une antipathie très-prononcée, tu sais que j'aurais un déplaisir mortel à le voir devenir ton mari ; et tu ne te contentes pas d'être polie avec ce jeune homme, il faut que tu te montres à son égard presque coquette ; il faut que tu lui fasses mille prévenances, que tu lui témoignes de mille manières le bonheur que te cause sa recherche !..... Ah ! les enfants sont bien ingrats ! Mais, malheureuse, si je m'oppose à ton mariage avec lui, n'est-ce donc pas dans l'intérêt de ton bonheur futur !..... — Que voulez-vous, ma mère, — répondit Marguerite en pleurant, — ne suis-je donc pas aussi bien à plaindre, moi ! Pourquoi faut-il que, de tous ceux qui demandent ma main, le seul pour lequel je me sente une préférence marquée, soit précisément celui qui vous déplaît !..... — Mais je sais mieux que toi ce qui te convient, — reprit la mère sans se laisser beaucoup émouvoir par les larmes de sa fille, — et si tu avais quelque respect ou quelque amitié pour moi, tu essaierais, au moins, de combattre le funeste penchant qui t'entraîne. Non, je n'aime pas ton M. P***, parce que j'ai la conviction que tu ne serais pas heureuse avec lui. Aussi, je te le répète, tant que je vivrai, tu ne l'épouseras pas de mon consentement.

« Ces dernières paroles, — comme tu le peux penser, mon cher Albert, — affligèrent profondément Marguerite ; et elle passa toute la nuit à se lamenter et à pleurer.

« Le lendemain, de grand matin, elle alla trouver sa grand-mère. Tu connais le faible de celle-ci pour son unique petite-fille. La pâleur, l'abattement, le désespoir de son enfant chérie ne pouvaient manquer de toucher au plus haut degré la bonne femme. Elle mêla donc ses larmes aux larmes de Marguerite, puis elle lui dit : — Ne te déssole pas trop, ma chère enfant ; on réussira certainement à vaincre

FEUILLETON de l'ECHO DE L'INDUSTRIE.

UN AMOUR D'ENFANCE.

VIII. CONCLUSION QUI, A VRAI DIRE, N'EN EST PAS UNE.

A quelque temps de là, Albert quittait G....., et s'en allait reprendre, à Paris, les soucis et les tribulations, auxquels doit se résigner le jeune homme qui, sans fortune et sans protection, débute dans la vie littéraire.

Le 25 novembre 1841, il recevait de sa cousine Hermance la lettre que voici :

« Mon cher Albert,

« Quelques jours après ton départ, on a célébré ici le mariage de mademoiselle Adèle Ber***, auquel assistait en partie, la bourgeoisie de la ville. Marguerite et moi, nous étions les deux filles d'honneur, et nous étions menées, moi par M. P***, le prétendu, je me trompe, le prétendant de Marguerite, elle par M. Charles B*** que tu connais. Cela t'étonne ; n'est-ce pas ? il était plus naturel, en effet, que Marguerite eût le bras de M. P*** ; mais voici la raison de cette interversion de rôles : non seulement M. P*** n'est pas encore agréé des parents de Marguerite, mais en outre il déplait particulièrement à sa mère, qui a formellement déclaré que, de son vivant, elle ne consentirait jamais à ce mariage.

« Cependant, — tu le sais, — M. P*** est, sous tous les rapports, un très-avantageux parti ; il a plus de six mille francs de rente ; il est jeune, il est bel homme, il a de l'esprit, de bonnes manières, et sa réputation est sans tache, on le dit même économe et rangé. Comment dès-lors peut-il déplaire à madame D*** ? elle ne le trouve donc pas assez riche ?..... non, ce n'est pas cela. Il aurait moitié moins de fortune qu'on ne s'en plaindrait pas. Mais M. P*** n'a pas d'état, il n'est pas notaire, par exemple ; il vit dans l'oisiveté, c'est-à-dire qu'il n'a d'autre occupation que la gestion de ses biens : voilà le grand motif de la répulsion qu'on a pour lui. En outre, de même que toi, mon cher Albert, il porte toute sa barbe, et madame B** à

tort ou à raison, se sent pour les grandes-barbes une aversion toute particulière ; elle prétend qu'une grande-barbe est nécessairement un mange-tout, — selon sa pittoresque expression, — et elle dit qu'elle aimerait mieux voir sa fille morte que de la voir aux mains d'un mange-tout.

« Tu comprends bien que, dans une pareille disposition d'esprit, elle ne pouvait pas consentir à ce que sa fille eût, à la noce, le bras de M. P*** ; et c'est pour cela que moi, j'ai eu l'avantage d'être menée par le plus beau et le plus aimable cavalier de la réunion, sans contredit, tandis que Marguerite s'est vue réduite, bien à contre-cœur, à accepter le bras de M. Charles B***.

« Du reste, j'en étais vraiment fâchée pour ces pauvres amoureux ; et je les aurais assurément plaints de toute mon âme, si, au diner, on n'eût eu l'obligeante attention de les placer l'un près de l'autre. Ils purent ainsi causer tout à leur aise, et je t'assure qu'ils ne s'en firent pas faute. Tout le temps qu'on resta à table, à-peu-près trois grandes heures, ils ne cessèrent de tourner le dos, lui à sa voisine de gauche, c'est-à-dire à moi, elle à son voisin de droite, c'est-à-dire à M. Charles B***, — procédé assurément peu poli, mais jusqu'à un certain point pardonnable à des amoureux qui voient leurs désirs contrariés par des parents barbares. — Pour ma part, je n'en gardai nulle rancune à M. P*** qui, du reste, n'oublia pas de me présenter à ce sujet ses très-humbles excuses ; mais le voisin de Marguerite, vis-à-vis duquel elle ne prit nullement la peine de s'excuser, s'en montra piqué au vif. Il fit, au diner, une moue longue d'une aune ; puis, au bal, il ne demanda pas même une contredanse à Marguerite, ce qui ne parut pas la punir beaucoup.

« Tu dois penser à quel point, de son côté, la mère était sur les épines : elle fit bien les gros yeux à sa fille ; mais celle-ci feignit de ne pas voir ou de ne pas comprendre. Si elle eût osé, madame D*** eût fait une scène, tant était marquée l'attention que prêtait Marguerite aux paroles de M. P***, et tant il était aisé de lire sur sa figure tout le charme qu'elle prenait à l'entretien.

« Bref, à l'issue du diner les deux amants étaient dans les meilleurs termes, et le jeune homme, qui était arrivé ici presque la mort dans le cœur, — car on ne lui avait rien caché des senti-

— La Gazette de Madrid du 8 de ce mois contenait une note officielle annonçant le mariage du duc de Montpensier avec l'infante Luisa. Voici la teneur de cette note :

« Nous sommes autorisés à annoncer que le mariage entre S. A. R. l'infante dona Maria-Luisa-Ferdinanda de Bourbon et S. A. R. Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, a été stipulé, convenu et arrêté par le très-excellent don Francisco-Javier Isturitz, premier secrétaire d'Etat et président du conseil des ministres, porteur des pleins pouvoirs de S. M. la reine, notre souveraine, et le très-excellent comte Bresson, Ambassadeur de France, également porteur des pleins pouvoirs du roi son auguste souverain; acte en a été dressé, signé et dûment scellé.

« Il sera en temps utile rendu compte aux Cortès de ce mariage. »

— On signe en Espagne une pétition contre le mariage de l'infante avec M. le duc de Montpensier.

EGYPTE. — Alexandrie, 30 août. (Correspondance particulière de du Sémaphore.)

C'est à 7 heures du matin que le vice-roi est arrivé à Constantinople, à bord du vapeur turc l'Essere-Gedid: il était accompagné de S. E. Hamid-Bey, chambellan du sultan. Ce voyage, qui inspirait des inquiétudes à bien des personnes, s'est parfaitement et heureusement accompli. Le pacha doit être satisfait de son excursion, sa santé est excellente, on le dirait rajeuni de dix ans. Le costume turc ne contribue pas peu à cet air de jeunesse.

S. A. a été reçue ici avec les plus grands honneurs, et la joie publique s'est spontanément manifestée; la population indigène et les Européens ont rivalisé d'empressement; toutes les administrations ont chômé; pendant trois jours, la ville a été illuminée magnifiquement.

On ne s'entretient, ici et au Caire, que des changements qu'Ibrahim-Pacha se propose d'introduire dans le pays; on s'accorde à reconnaître que ces changements seront tout-à-fait dans l'intérêt de l'Egypte. Pour le moment, Ibrahim-Pacha vient de donner la liberté à tous ses mameluks (esclaves blancs), avec autorisation de s'éloigner du pays, s'ils croient avoir les moyens de trouver plus de bien-être ailleurs, ou de rester auprès de sa personne, s'ils le préfèrent.

SUISSE. — Argovie. On signale comme un fait remarquable, et certes il y a de quoi, une femme des Grisons, âgée de 103 ans, qui attend chez l'un des entrepreneurs d'émigration du canton d'Argovie le moment de s'embarquer pour l'Amérique, où elle se rend avec l'espoir d'y vivre encore 10 à 20 ans.

IRLANDE. — Les nouvelles qui arrivent de tous les districts d'Irlande annoncent que la récolte des pommes-de-terre est perdue toute entière. Il y a à peine dans tout le pays un endroit où les habitants aient de quoi aller jusqu'à la Noël, et dans la plupart des localités, la petite partie de la récolte, bonne pour la consommation ne pourra pas mener plus loin que le milieu de novembre.

Le comté de Cork paraît être dans un état plus précaire que tous les autres comtés, car on dit déjà que des districts entiers sont en proie à la famine. Il y a eu à Skibberen, Madlon, Midleton, et dans d'autres villes, des meetings pour aviser aux moyens de venir au secours du peuple. Le *Cork Examiner* appelle l'attention sur ces nouvelles, qui sont on ne peut plus décourageantes.

La perspective d'une famine prochaine n'est pas le seul mal qui afflige l'Irlande. Une maladie qui présente tous les symptômes du choléra, ravage plusieurs comtés, notamment celui de Koscommon, où elle a fait de nombreuses victimes.

AFRIQUE FRANÇAISE.

— Le *Moniteur algérien* du 5 septembre confirme les bruits d'une agitation fomentée par Abd-el-Kader dans le Maroc.

On lit dans ce journal :

« Tous les renseignements recueillis à la frontière s'accordent sur les progrès que ne cesse de faire l'influence

d'Abd-el-Kader dans l'esprit des populations marocaines. L'empereur se serait enfin ému de cet état de choses, et aurait ordonné à son fils, Muley-Mohammed, de réunir les troupes régulières et tous les makbzen des trois grandes tribus des Ouled-Djamâa, des Cheragas et des Cherarda. Toutes ces forces devaient se porter en avant de Taza pour combattre les progrès d'Abd-el-Kader et rétablir l'ordre dans les tribus. On disait également que Ben-Abou, gouverneur du Rif, avait reçu des ordres pour rassembler les contingents de son gouvernement, et aller rejoindre le cousin de l'empereur Muley-Ibrahim, qui est campé à l'est du Rif.

— Dans l'est de Tittery, un rassemblement d'une cinquantaine de cavaliers s'est formé pendant quelques jours, sous la conduite de Ben-Salem, de Bou-Aoud, le chérif qui a agité dernièrement la subdivision de Sétif, et de El-Mokrani-Aïb, cousin de notre khalifa de la Medjana et son compétiteur. Ce rassemblement, qui avait donné assez d'inquiétude aux tribus du Dirah et du Ksenna pour qu'elles aient demandé l'appui d'une colonne française, s'est dispersé de lui-même. Il est positif que les Kabyles, chez lesquels cette réunion avait été formée, sont restés sourds aux intrigues de Ben-Salem, et l'ont engagé à regagner sa retraite ordinaire, au nord du Jurjura.

— On assure que M. Bernier, attaché au ministère des affaires étrangères, et qui vient d'arriver de Tanager sur la corvette à vapeur le *Vélocé*, était chargé de dépêches relatives à la question de l'échange des prisonniers. Abd-el-Kader demandait, dit-on, quatre familles influentes et onze personnes à son choix parmi nos prisonniers arabes.

DE L'EMIGRATION DES POPULATIONS AGRICOLES

Vers les grands centres manufacturiers.

SES CAUSES, SES EFFETS ET SON REMÈDE.

§ 1^{er} — Causes.

(1^{er} Article.)

Donc, et pour traduire agréablement notre pensée, nous oserons être assez profanes pour dire avec le poète de la haute chambre :

Il suffit qu'un oiseau vienne sur une rive

Pour qu'un deuxième oiseau tout en hâte l'y suive...

Le jeune campagnard poussé par l'exemple et la nécessité, ne tarde pas, en effet, à suivre ses frères ou ses voisins vers ces rives bruyantes et populeuses, où il croit que tous vivent, parceque tous semblent y travailler. Étrange erreur ! illusion trompeuse ! à peine y aurait-il acquis son droit de cité, qu'il regrettera la chaumière où il reçut le jour et le petit champ où il essaya ses premiers pas; là, du moins, son ciel était bleu, son air était pur et sans mesure et sa liberté sans entrave.

Nous qui écrivons ces lignes et qui habitons aujourd'hui une commune rurale de l'Isère, à 60 kilomètres de Lyon, pour donner une juste idée du phénomène social, objet de ces réflexions, nous nous permettrons de signaler à nos bienveillants lecteurs, deux faits dont nous garantissons l'authenticité. Il est d'ailleurs facile de les constater par soi-même, ils sont permanents et particuliers à la presque généralité des communes des arrondissements de Vienne et de la Tour-du-Pin. Pour ne pas entrer dans trop de détails, nous citerons seulement deux communes voisines de notre habitation. L'une d'elles, Ch... d'une circonscription territoriale très-restreinte, où nous comptons à peine quatre cents âmes et dont le sol est exceptionnellement fertile, se trouve profondément atteinte par les deux faits qui nous occupent; la divisibilité du sol et l'émigration. Il y a vingt ans, lorsque nous vinmes nous établir dans ce pays admirable par sa constitution topographique et la richesse de son sol, on pouvait encore compter dans la commune de Ch... une trentaine de ménages parfaitement à leur aise; aujourd'hui, nous pourrions à peine en citer six. Pendant cette période l'émigration s'est tellement accrue que si nous prenions la peine de dénombrer les absents, nous sommes positivement convaincus que le chiffre

auquel nous atteindrions dépasserait de beaucoup le nombre cent; plus du quart de la population actuelle ! Dans la commune voisine St.-S... le phénomène a pris des proportions bien autrement effrayantes. D'après le dernier dénombrement, la population de cette commune s'élève au chiffre approximatif de dix-huit cents. Eh bien ! nous tenons de l'agent en personne qui a procédé à cette opération, que le nombre des originaires de cette commune habitant seulement Lyon, s'élève au chiffre fabuleux de huit cents; presque la moitié de sa population actuelle ! c'est vraiment incroyable et pourtant, c'est exact !...

Une des causes les plus graves que nous ne devons pas taire et qui a le plus contribué à hâter la marche de la divisibilité du sol, c'est sans contredit, l'organisation sans frein des spéculateurs de la bande noire. Cette éphémère d'une vérité frappante, nous peint d'un seul trait ces hordes croissantes qui viennent s'abattre comme une trombe sur les champs dévastés d'où s'élève, en miasmes impurs l'odeur des cadavres en dissolution. En économie politique comme en économie naturelle, partout où il y a décomposition, il y a production d'odieux parasites dont l'insondable œsophage se gorge sans relâche de la plus horrible des pâtures... Ces symptômes précurseurs nous annoncent la mort prochaine d'une grande prostituée; sa tête orgueilleuse penche vers la terre où elle va s'engloutir pour en sortir bientôt régénérée. Ne tremble donc pas, ô Civilisation cacochyme, la mort n'est qu'une phase de la vie; en expirant sans retour, peut-être ne regretteras-tu que ton nom ?...

Qu'elle est donc la mission des hommes de la Bande-noire? La voici: de malheureux propriétaires, pilotes inhabiles ou frappés par le sort, sont venus s'échouer avec leur fortune contre les écueils sans nombre des spéculations du jeu ou du hasard; des créanciers après à la curée, après avoir jeté le harpon sur les débris de leur naufrage, se les disputent avec une fureur frénétique et ne laissent à leurs victimes que le désespoir et les larmes. Mais, oh ! bonheur ! Dieu ! ce refuge, ce port de ceux qui n'ont plus rien sur la terre, semble avoir compati aux cris déchirants des femmes et des enfants de ces pauvres malheureux qui n'auront bientôt plus pour toit que la voûte du ciel et pour asile et patrimoine que la place ou la voie publiques....

Un matin donc, un homme et son acolyte se présentent, le sourire sur les lèvres, avec des paroles d'espoir et de consolation sur le seuil silencieux d'un de ces infortunés que, chaque jour, la justice humaine expulse impitoyablement de la maison de leurs pères. Après un salut rempli de la plus engageante bonhomie et du plus aimable laisser-aller, ils prennent un siège, puis aussitôt s'établit le colloque suivant: un seul prend la parole.

— Eh bien ! mon brave, j'ai appris, avec bien de la peine, que vos coquins de créanciers vous poursuivaient, sans seulement vous donner le temps de respirer...

— Hélas ! oui, mon bon Monsieur !

— Ils sont donc sans pitié, sans merci ces inhumains... et puis, tenez ! au fait, cela ne m'étonne pas... les créanciers sont à peu près tous les mêmes, ils sont tous féroces... Lorsqu'une fois il en est un qui a donné le signal de l'attaque, leur acharnement se propage avec la rapidité de l'éclair... leur rage alors est égale à celle d'un tigre, d'une hyène, d'un... ce ne sont que des lâches, ils se mettent quinze... vingt contre un.

— Ah ! Monsieur ! que c'est donc bien vrai, ce que vous dites là... oh ! s'ils sont tous comme les miens, que faudra-t-il donc devenir ! mon Dieu ! mon Dieu !

— Oh ! oh ! un moment donc !... nous sommes là, mon ami ! nous sommes là, nous autres !... si vous voulez, en 24 heures vous êtes hors de leurs griffes...

— Comment donc ? si je veux ! mon digne Monsieur !

— Ah ! sacrebleu ! vont-ils être attrapés, va !... A ça, voyons mon brave ami, dites-moi, là franchement et sans détour ce que vaut votre propriété.

— M. Griffon m'en avait offert dans le temps, quarante mille francs et mille francs d'étrennes; mais depuis, j'y ai bien fait des améliorations, et encore j'ai acheté cinquante ares de pré en première qualité... Vous connaissez peut-être M. Griffon, Monsieur ?

— Oh ! oui... un peu... nous avons fait ensemble quelques opérations assez importantes... Mais, voyons, mon ami, puisque nous sommes ici jettons un coup-d'œil à votre propriété.

On visite en détail la propriété.

(La suite au prochain numéro.)

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 17 SEPTEMBRE.

Vinet fait comparaître Solary pour demander la résiliation sans indemnité de l'acte d'apprentissage de sa sœur, alléguant pour cause majeure la maladie grave dont elle est atteinte; Solary objecte que cela n'est pas suffisant pour le priver de toute indemnité, néanmoins il est disposé à attendre un laps de temps illimité pour que l'apprentie puisse se remettre de son affection de poitrine, constatée par le rapport d'un médecin. Le Conseil prononce que l'apprentissage est suspendu indéfiniment.

— Despèce fait comparaître Guillot pour demander une indemnité pour sa fille, qui est partie furtivement de son atelier, après 10 mois d'apprentissage. Le représentant de Guillot objecte que celui-ci n'a pas placé sa demoiselle en apprentissage chez Despèce, et que l'engagement verbal qu'elle a contracté est nul; puisqu'elle n'est pas majeure, Despèce soutient que c'est la mère de l'apprentie qui l'a amenée chez lui, et qu'au reste elle y est venue plusieurs fois pendant les 10 mois qu'elle est restée dans son atelier; quatre témoins attestent avoir vu la mère, qu'ils reconnaissent comme telle par la déclaration de l'apprentie elle-même. Le représentant de Guillot nie ce fait, et soutient que quoiqu'il serait vrai,

l'obstination de ta mère, et, avant peu, — c'est moi qui te le promets, — tu seras la femme de M. P***.

« Cette bonne grand'mère ne s'abuse-t-elle pas? n'a-t-elle pas fait là une promesse un peu risquée? Je ne saurais le dire. Toujours est-il que jusqu'à présent la mère a résisté à tout, aux prières, aux pleurs, aux menaces, et que l'infortuné prétendant s'est vu réduit à quitter G....., sans avoir reçu la moindre parole encourageante; il est vrai qu'il n'a pas reçu non plus de congé définitif, en sorte qu'il est encore comme l'oiseau sur la branche, c'est-à-dire à l'état flottant et balloté.

« Néanmoins, si Marguerite tient ferme, il est très-probable qu'elle finira par gagner son procès, et qu'avant trois mois d'ici elle verra ses vœux comblés. Il ne tient donc qu'à elle de devenir bientôt madame P***; mais sa volonté de demain sera-t-elle sa volonté d'aujourd'hui? Voilà ce dont personne ne peut répondre. Elle aime aujourd'hui M. P*** et ne désire rien tant que d'être sa femme; mais il n'est pas impossible que dans quelque temps, elle ne pense plus à lui, car, entre nous soit dit, elle a le cœur tant soit peu léger; et si, demain, il lui arrivait un prétendant qui fût aussi bel homme que M. P*** et dont la position convint davantage à M. et à madame D***, dès demain M. P*** risquerait bien d'être oublié. Heureusement pour celui-ci, les hommes de sa taille et de sa figure sont assez rares, et comme il est presque certain qu'il ne s'en présentera pas de sitôt, je crois que son mariage avec Marguerite ne tardera pas à se conclure.

« Cependant, si tu l'avais voulu, mon cher Albert, nul autre que toi n'aurait en ce moment la chance d'épouser Marguerite. En effet, si, au lieu de courir à Paris, — comme tu l'as fait, pour te jeter dans les incertitudes de la vie littéraire, tu avais pris, dans l'une des villes de notre département, une charge de notaire ou d'avoué, aujourd'hui non seulement Marguerite ne songerait pas à M. P***; mais M. et madame D*** eux-mêmes le préféreraient à lui pour gendre.

« La singulière chose !... tu l'aimais, cette jeune fille qui, dès sa plus tendre enfance, avait conçu pour toi une affection si vive, et qu'à la pension nous faisions rougir en parlant de toi; — tu l'aimais

de toute ton âme, tu aurais été heureux d'obtenir sa main; tu savais en outre que le vœu le plus cher de ta mère, de tes sœurs, de toute ta famille était de te voir uni à elle: eh bien ! tu n'aurais qu'à vouloir, et le désir de ta famille, ainsi que ton propre désir, se trouvait accompli, et tu ne l'as pas voulu !

« Une position honorable, une fortune plus qu'ordinaire pour la province, une vie paisible, avec une femme selon tes goûts, bonne, jolie, simple, point pédante, voilà ce qui s'offrait à toi, ce que tu avais sous la main; — n'ayant pour ainsi dire qu'à te baisser pour le ramasser; eh bien ! tu as dédaigné, tu as repoussé ces biens réels, positifs, pour courir après quelque chose de chimérique, d'illusoire, ou tout au moins de fort incertain.

« En cela, mon cher ami, tu ne peux qu'être imprévu fortement par tous les gens raisonnables, par tous ceux qui ont quelque expérience de la vie, et qui savent qu'une honnête aisance, à défaut de la fortune, est une condition d'absolue nécessité pour goûter quelque bonheur en ce monde. Je t'avoue que je partage un peu, à cet égard, l'avis des gens raisonnables, et c'est pourquoi je te blâme aussi.

« Du reste, mon cher Albert, ce que je désire bien sincèrement, c'est que le sort te soit propice dans la carrière agitée que tu persistes à suivre, contre le vœu de tous les tiens, et que tu n'aies jamais à regretter amèrement les biens que tu as volontairement abandonnés. Pardonne-moi donc ma morale en considération de ce souhât et crois-moi ta dévouée cousine.....

HERMANCE. — Quelque temps après, madame D***, à bout de sa résistance, donnait enfin son consentement au mariage de sa fille avec M. P***. Déjà la corbeille de noces était achetée, déjà les bans se publiaient et tout se préparait pour la cérémonie, lorsqu'un événement imprévu vint rompre cette union à la veille de se conclure. En recevant la nouvelle de cette rupture, Albert n'éprouva ni chagrin ni joie.

— Puisque Marguerite ne doit ni ne peut plus être à moi, — se dit-il, — j'aimais autant qu'elle fut à M. P***.

P. FOREST.

la mère de l'apprentie n'avait pas qualité pour contracter sans l'autorisation de son mari. Le Conseil, considérant que Despèce ne peut être privé de l'indemnité qui lui est justement due, condamne Guillot à lui compter la somme de 200 francs.

— Desgautière a fait opérer la saisie d'étoffes dont il avait fait précédemment au greffe le dépôt des échantillons afin de s'en réserver la propriété, et il fait comparaître Chabanne pour contrefaçon du dessin, et demande que le Conseil constate l'identité des deux étoffes. M. le président demande aux parties si elles veulent s'en rapporter à une décision arbitrale; sur leur réponse affirmative, le Conseil renvoie la cause par devant cinq de ses membres, dont trois fabricants et deux chefs d'ateliers.

— Pignat et Sifflet demande une indemnité à Jacob, pour un poil de velours que celui-ci a levé sans leur autorisation. Le Conseil condamne Jacob à 15 fr. d'indemnité.

— Maure fait comparaître Milloux et Gavet, pour obtenir le montant de ses façons. Ceux-ci refusent de le donner, parce qu'une saisie-arrêt a été faite entre leur mains par un nommé Chattard, propriétaire, pour le montant du loyer de l'appartement qu'occupe Maure. Celui-ci ne pouvant s'expliquer, son défenseur, que le Conseil admet, démontre que ladite saisie est nulle de droit, n'étant faite en vertu d'aucun titre émanant d'un tribunal. Le Conseil, admettant ces considérations, prononce la nullité de la saisie et ordonne que Milloux et Gavet paieront immédiatement le montant des façons de Maure.

— Petitjean réclame à Maurier une indemnité pour le montage de trois métiers qui n'ont pas fait assez de façon relativement à la dépense qu'ils ont occasionnée, Maurier objecte qu'il a marqué des bonifications pour toute indemnité. Petitjean fait observer que l'une des bonifications a été motivée par l'infériorité d'une pièce et l'autre pour prime d'encouragement de rendre la pièce à un temps déterminé, et nullement pour frais de montage. M. le Président demande à Maurier s'il veut faire une offre d'indemnité; il consent à donner 10 fr. Petitjean trouve l'indemnité insuffisante. Le Conseil prononce que l'indemnité sera portée à 25 fr.

Dans cette cause, comme dans toutes celles qui lui sont analogues, l'indemnité ne doit pas être incertaine, arbitraire; n'y a-t-il pas un principe invariable, pour 10 fr. de frais, 100 fr de façon, de sorte que pour apprécier une indemnité, il n'y a qu'une opération d'arithmétique à faire, d'où vient donc la difficulté de se faire allouer une indemnité lorsqu'un métier n'a pas fait ses frais; les fabricants la trouvent-ils exagérée, ou bien les chefs d'ateliers la trouvent-ils insuffisante? Nous savons, nous, que le chef d'atelier est toujours lésé lorsqu'un montage ne recouvre pas ses frais. Le Conseil ne devrait donc jamais hésiter sur le chiffre de l'indemnité toujours insuffisante.

CONSIDÉRATIONS SUR LA MORALITÉ DES OUVRIERS ET DES ENFANTS EMPLOYÉS COMME LANCEURS.

L'amélioration du sort de l'ouvrier dépend autant de sa moralité que des conditions plus avantageuses de son travail; car celui dont le sentiment est perverti par des passions dégradantes dont le corps est énérvé par d'ignobles jouissances, a perdu tout droit à l'estime de ses semblables, a perdu la force nécessaire pour soutenir un labeur par lequel seul il peut subvenir dignement à ses besoins de chaque jour; l'abandon, une oisiveté fréquente sont son partage, sa destinée alors qu'est-elle? une destinée d'abjection et de honte!

La moralité de l'ouvrier est la base de son émancipation, par elle son esprit a de nobles aspirations, sa dignité personnelle est égale à celle de tout autre homme, quelque soit la différence de position, son utilité est parfois plus considérable, car les merveilles de l'industrie sont son ouvrage; il est la force qui produit l'intelligence qui crée et perfectionne. Du sein de la classe ouvrière sont sortis souvent ces génies bien-faisants qui ont soustrait en partie l'espèce humaine à ce travail machinal qui abrute et tue, et ont ouvert la voie à une prospérité industrielle dont chacun pourra profiter, alors qu'inst uir par l'expérience, on viendra coordonner entr'eux ces efforts qui ayant lieu isolément semblent vouloir mutuellement anihiler leurs bons résultats.

La moralité de l'ouvrier est une des conditions principales du véritable progrès social.

Notre conviction, à cet égard, nous a porté à examiner quelle était la vie de l'ouvrier dans les manufactures et les ateliers, et nous n'avons pas tardé à distinguer quelle influence différente s'exerçait sur les ouvriers des grandes manufactures et ceux occupés dans de petits ateliers. Dans la première position, les éléments corrompueurs abondent et constituent une atmosphère contagieuse dont il est difficile de ne pas être imprégné. Dans la seconde position, il y a pour combattre ses tendances, démoralisatrices, le contact du chef d'atelier; l'ordre et l'exemple de la famille, c'est par cela que la moralité de l'ouvrier lyonnais, est à un degré supérieur de celle des ouvriers travaillant dans les grandes fabriques. Pourtant, nous devons par les devoirs de notre position et les vives sympathies dont nous sommes animés pour les intérêts de nos frères les travailleurs, manifester le sentiment pénible qui nous affecte à la vue de cette classe d'ouvriers encore enfant livrée presque généralement à court la contagion des habitudes les plus funestes, les plus corruptrices. Nous voulons parler de la classe des lanceurs; les enfants qui la composent grandissent avec leurs vices et leurs corruptions; devenus hommes leurs vices changent d'allure mais ils n'en sont pas moins hideux, et une génération succède à l'autre en héritant de tous les maux qui accompagnent les actions d'immoralité.

N'est-ce pas un spectacle bien triste de voir sur les places, dans les rues ces enfants se donnant toutes les allures du libertin, se constituant même un honneur, de paraître tel. Dans tout ce qu'il a d'obscène et de grossier dans le langage, tout

ce qu'il y a d'indécent et de trivial dans le maintien est copié par eux avec une dégoûtante fidélité. Les remontrances, les bons conseils tombent dans leur esprit comme la goutte d'eau sur le marbre, sans y laisser aucune empreinte. Chacun d'eux semble être poussé par une fatale ambition: c'est d'être le plus corrompu d'entre eux. Pères de familles, chefs d'ateliers, il vous appartient de combattre de si déplorables tendances, en leur retranchant la liberté d'action dont ils jouissent beaucoup trop. Vous les laissez dans leurs moments d'oisiveté employer le temps comme ils l'entendent, vous les laissez disposer à leur gré du salaire qu'ils reçoivent, comme si des enfants pouvaient faire un judicieux emploi de l'argent qu'ils ont en main. Le père de famille manque à ses devoirs les plus sacrés lorsqu'il place son enfant sans conserver sur lui toute l'action de l'autorité paternelle. Le chef d'atelier manque aussi aux siens s'il ne prend pas souci de la conduite de l'enfant qu'il occupe, il doit lui servir de maître et d'instituteur. Dans l'ordre naturel des choses, l'enfance ne devrait s'écouler qu'en se livrant à l'instruction.

Mais puisque la nécessité des familles ne permet pas de suivre ce précepte, ce qui est un mal, faut-il que ce mal s'aggrave encore par l'abandon des moyens qui peuvent assurer l'avenir d'un enfant appelé à tenir sa place dans la société industrielle. Occuper un enfant ne doit pas être un acte seulement de spéculation; il faut lui donner ou fortifier en lui les principes d'ordre et de moralité, il faut enfin comprendre que sa participation à l'activité industrielle ne doit pas être l'anéantissement de ce qui donne le plus de dignité à l'homme, la pureté de l'âme.

Nous avons dit plus haut que c'était un abus de remettre aux lanceurs directement leur salaire. Une trop précoce avidité de jouissances nuisibles les pousse à se priver du nécessaire dans leur nourriture, afin de réserver une certaine somme pour se procurer le dimanche ce qu'ils nomment leurs amusements, et qui n'est autre chose qu'une débauche; c'est ainsi que leur santé se compromet, que leur moral s'éteint, et que leur esprit, atteint de bonne heure d'indébité, les rend impropres à pouvoir jamais obtenir une distinction comme ouvriers.

Ainsi donc, il serait convenable que les chefs d'atelier qui occupent des lanceurs à journée ne fissent compte de leurs salaires qu'aux parents; ou à leur défaut, de régler leurs dépenses de façon qu'elles ne soient appliquées qu'à leurs besoins les plus naturels: ce serait un soin qui ne pourrait manquer d'avoir de bons résultats, car l'indifférence que l'on met à régler la conduite des lanceurs cause assez de désagrément dans les ateliers où ils sont occupés pour prouver combien on aurait à se louer des efforts que l'on ferait pour mettre un frein à un débordement qui est une lèpre pour la génération ouvrière.

Aux soins que les chefs d'atelier devraient en général prendre pour veiller à la conduite des enfants qu'ils occupent, selon nous des mesures de police devraient être rigoureusement appliquées pour que tous les lanceurs soient possesseurs de livrets; en outre, une inspection devrait être faite dans tous les ateliers où le genre de fabrication nécessite à l'ouvrier l'emploi d'un auxiliaire. Cette inspection devrait avoir pour but de constater la bonne conduite des enfants, et d'accorder des récompenses à ceux qui s'en seraient rendus dignes. D'un côté, les soins tout paternels du chef d'atelier, d'un autre côté les mesures d'ordre de la police, puis l'inspection qui viendrait exercer son influence par le blâme qu'elle adresserait aux indociles, les conseils qu'elle donnerait à ceux qui montreraient de bonnes dispositions, les récompenses qu'elle accorderait à ceux qui les auraient méritées, formeraient un complément d'actions pouvant produire les plus heureux effets.

Veut-on obtenir l'émancipation des classes laborieuses, veut-on aborder un milieu où les intérêts peuvent s'harmoniser, il faut veiller à la moralisation des ouvriers; sans moralité une société n'a qu'une base mouvante qui ne permet aucune sécurité à l'édifice social.

Plan d'une Association de Patronage et de Secours mutuels, sous le titre de L'UNION CHRÉTIENNE DES BONNES ŒUVRES.

Tel est le titre d'un petit livre dont nous avons à faire l'analyse et l'appréciation. Placé en dehors de toutes coteries, nos critiques comme nos éloges, on le sait, frappent chez tous sans distinction quand il y a lieu; ainsi en sera-t-il du projet de l'Union Chrétienne proposé par M. Christian Siegwaldt.

Une remarque curieuse à faire pourtant, et qui doit satisfaire tous les partisans du principe d'association, c'est que cette idée, reléguée pendant long-temps au rang des utopies, se fait jour maintenant de toute part: depuis l'esprit le plus rétrograde jusqu'au socialiste pur, tous veulent l'association; et s'ils ne la prennent pas encore dans son acception, cela n'en démontre pas moins le désir, la tendance de notre époque à entrer dans cette nouvelle voie. Ainsi, après la société de St François-Xavier, en voici venir une autre destinée à lui faire une terrible concurrence, car elle embrasse dans son ensemble toutes les sociétés et bureaux de bienfaisance existants, pour en former une vaste association de patronage et de secours mutuels; cette nouvelle corporation aurait en vue d'établir la solidarité entre le riche et le pauvre. Nous allons, du reste, en peu de mots, résumer le but et les moyens qu'elle prétend employer pour l'atteindre.

L'Union Chrétienne se compose de toutes les personnes riches et pauvres qui veulent en faire partie, pourvu qu'elles soient dans leurs meubles, c'est-à-dire, domiciliées. Son organisation se divise en centurions ou sections composées de cent associés. Ces sections sont formées par rues et quartiers; un registre est établi à cet effet, et une colonne y est réservée pour y désigner le montant de la cotisation que chaque membre verse mensuellement à la caisse de l'Union; cette cotisation est tout-à-fait volontaire, chacun verse selon ses moyens. L'association n'exclut personne; au contraire, elle sollicitera l'admission des personnes qui ont même des professions déshonorées, voire même les repris de justice. Chaque centurie

nomme son président, et les présidents réunis forment le conseil général qui choisit de même dans son sein une commission exécutive et un caissier central. Les assemblées sont périodiques et par centurions. Ces réunions ont pour but de provoquer par des discours l'esprit de solidarité et d'union mutuelle; le sentiment de la bienfaisance y sera exalté d'une manière toute particulière.

Le président reçoit toutes les demandes de secours et distribue les bons de pain, de viande, de charbon, remèdes, vêtements, etc.; quant aux demandes de prêt d'argent, elles sont transmises à la commission exécutive qui les admet ou les rejette; le président veille en outre à ce que tous les enfants reçoivent les bienfaits de l'éducation et à ce qu'ils ne soient pas employés trop jeunes à des travaux contraires au développement de leurs forces; le but de la société serait en outre, quand ses ressources le lui permettraient, de créer une caisse de prêt, des maisons d'asile pour l'enfance, les orphelins et les vieillards, des dispensaires pour le traitement des malades à domicile, et une institution de secours et de surveillance pour les ouvriers voyageurs faisant le tour de France. Tel est le résumé du but que se proposerait l'Union Chrétienne, but, comme on le voit, très supérieur à tout ce que la charité a su organiser jusqu'à ce jour.

Cette brochure est accompagnée d'observations où l'auteur croit répondre d'une manière victorieuse à toutes les critiques. Quant à nous, après avoir déclaré qu'au point de vue de la continuation du système actuel de bienfaisance, c'est-à-dire de l'aumône, ce plan a toute notre approbation; qu'après avoir dit: nous voudrions que non seulement il ne fût pas à l'état de projet, mais en pleine voie d'exécution, nous allons nous permettre de juger cette œuvre dans ses rapports avec nos principes et la dignité humaine.

Depuis dix-huit siècles le Christ a dit aux hommes: Vous êtes égaux, vous êtes frères; Dieu est votre Père commun. Cependant il y a quelque chose de triste à songer que la grande majorité de la famille de Dieu est à la merci de la plus minime fraction, et ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est de voir une autre fraction obligée de tendre la main à l'opulence, de voir celle-ci jeter avec dédain les miettes de son festin à celui qui, la tête courbée, l'air humble, lui demande l'aumône... l'aumône... mot qui fait mal, mot qui a pu s'admettre dans la première phase du Christianisme, mais qui devient une anomalie dans notre siècle de progrès.

Il faut vite se hâter de le reconnaître; l'aumône n'engendre que la misère au lieu de l'abolir: plus vous donnez, plus vous sentirez le besoin de donner. Augmentez les dons, et vous verrez bientôt doubler, quadrupler le nombre des demandeurs, le besoin de secours est comme le tonneau des Danaïdes, plus on y jette, plus on sent la nécessité d'y jeter, et tout en humiliant l'espèce humaine, l'on aurait non pas apporté un remède, mais aggravé le mal; si l'aumône avait pu être un moyen, depuis dix-huit siècles qu'elle se pratique elle aurait produit d'autres résultats; mais c'est un fait anormal qu'il faut au plus vite faire disparaître; quant aux moyens à employer, nous n'aurons pas besoin d'avoir recours aux utopies irréalisables, comme paraît le craindre l'auteur du projet de l'Union Chrétienne; et puisqu'il lui faut des exemples, il n'avait pas besoin d'aller les chercher en Prusse, il n'avait qu'à aller à Strasbourg, et là il aurait vu ce qu'un maire intelligent a su faire non pas pour organiser l'aumône; mais pour l'abolir, ce qui vaut bien mieux; ayant obtenu à cet effet une forêt du gouvernement, il l'a fait défricher et en a formé une colonie agricole industrielle, qui aujourd'hui nourrit, loge et entretient tous les malheureux.

Quand donc les riches bienfaisants comprendront-ils qu'est en prévenant le mal que l'on est réellement charitable, et que donner à tous, les moyens de vivre honorablement par le travail, accorder une retraite à l'invalidé de l'industrie ainsi qu'aux vieillards, donner à l'enfance une éducation manuelle, etc., serait beaucoup plus humain, beaucoup plus chrétien que tous les systèmes les plus perfectionnés.

J. R.

FAITS DIVERS.

LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE A L'ŒUVRE. — Je considère comme un devoir, dit Alphonse Karr, dans les *Guépes*, de ne jamais passer sur le chemin de fer de Paris à Rouen, sans élever la voix comme je l'ai déjà fait tant de fois contre l'insolente et barbare avarice des entrepreneurs de ce chemin! contre la criminelle indolence de l'autorité. Hier encore, j'ai vu transporter les plus pauvres des voyageurs comme on ne transporterait pas des bestiaux: dans des voitures découvertes, exposés non pas à un vent et à une pluie ordinaires, mais à un vent et à une pluie rendus dix fois plus aigres et plus pénétrants par la rapidité de la marche. On ne saurait trop le dire, il n'y a même pas pour l'administration le prétexte — que je n'admettrais pas — de l'économie. Les voitures ainsi exposées à la pluie durent moins longtemps que si elles étaient couvertes. — Il ne s'agit que de faire souffrir les gens pour les décider à donner quelques francs de plus. — On n'ose pas mettre des pointes de fer sur les banquettes, on a tort de se gêner; l'autorité qui souffre ce qui se passe, ne s'aviserait pas de s'émouvoir pour si peu. — Depuis que ce chemin de fer est établi, j'ai dénoncé l'avidité des uns et la lâcheté des autres, autant de fois qu'elles ont frappé mes yeux. — Ma voix a trouvé un peu d'écho, — mais mes plaintes n'ont obtenu aucun résultat. — Ah! pardon, j'oubliais... la Chambre des députés a décidé que, sur un autre chemin, l'administration mettrait des rideaux aux wagons de troisième classe, — c'est-à-dire que, sur ce chemin nouveau, la pauvreté ne sera plus un crime capital, elle ne sera plus punie que du poids de la fièvre et du rhume, tandis que sur le chemin de Rouen, elle continuera à être punie de mort.

Je n'accepte pas la bêtise qui consiste à me répondre à ce sujet, que c'est malheureux, mais que le cahier des charges ayant été adopté, on ne peut revenir sur ce qui est fait.

Il faut répondre même aux bêtises, et dire que l'humanité a des lois imprescriptibles; qu'on n'a pas prévu non plus, sans doute, le cas où MM. les banquiers de grande route trouveraient quelque bénéfice à faire voyager les gens la tête en bas. La loi permet au moindre commissaire de police d'exiger

à sûreté des voyageurs. — Tout le monde est ici coupable, même ceux qui se laissent traiter ainsi. — Je doute qu'à aucune époque, en aucune circonstance, on ait osé traiter la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, sous prétexte de laquelle on fait de si grosses phrases, avec autant de dureté et de mépris.

JOSEPH HENRY AU BAGNE. — Nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* les détails du départ du pauvre monomane pour Toulon :

« Joseph Henry, condamné par arrêt de la Cour des pairs, en date du 27 août dernier, à la peine des travaux forcés à perpétuité, comme coupable d'attentat contre la personne du roi, a été dirigé hier vers le bague de Toulon. Il fait partie d'un convoi cellulaire qui transporte indépendamment de lui sept autres condamnés frappés par des arrêts de cour d'assises du département de la Seine, et dont les pourvois ont été rejetés.

» Dès le 4 de ce mois, Joseph Henry avait été transféré de la prison de la Chambre des pairs à celle de la rue de la Roquette, spécialement affectée aux condamnés. Ce transfèrement, qui n'eût pas été opéré si le recours en grâce ou en commutation de peine qu'il avait formé n'eût pas été rejeté, devait, selon toute probabilité, lui faire ouvrir les yeux sur le sort qui lui était réservé; il ne parut pas cependant en comprendre la signification; et l'on ne put douter à son attitude comme prisonnier et à ses discours, qu'il ne conservât encore quelque espérance en la clémence royale. A deux reprises différentes, il avait demandé à voir son défenseur devant la cour des pairs, M. Baroche, et dans chacune de ces entrevues il lui avait témoigné son anxieuse inquiétude sur le sort de son recours en grâce.

» Quand hier matin, vers six heures, on lui annonça qu'il allait partir pour le bague et qu'il lui fallait se préparer et descendre pour être soumis dans l'avant-grefte, avec les autres condamnés, à la visite, à la prise du costume de route et au ferrement, il est tombé dans un morne abattement, s'est pris à pleurer abondamment en se couvrant le visage, et a paru prêt à défaillir et à perdre connaissance. Il est descendu cependant d'un pas assez assuré, mais en s'écriant par intervalles et d'une voix étouffée: « Il n'y a donc plus d'espoir? tout est donc fini?... Oh! mon Dieu, mon Dieu! quelle honte!... »

« Arrivé dans l'avant-grefte, il a fallu l'aider pour lui faire revêtir le costume mi-partie jaune et gris des condamnés à perpétuité. Lorsqu'on lui a rivé au pied la chaîne qu'il ne devra plus quitter au bague, son front s'est couvert d'une rougeur subite, la sueur a inondé son visage qu'il s'efforçait de cacher, et il a encore répété son exclamation: « Tout est donc fini plus d'espoir! »

« Le sentiment qui paraissait dominer en ce moment fatal chez ce malheureux était celui d'une honte à laquelle il n'était pas préparé. Une fois tous ces sinistres apprêts terminés, et lorsqu'il s'est agi de sortir par la greffe et le guichet, pour monter dans la voiture cellulaire, Joseph Henry a salué les assistants, parmi lesquels se trouvait, outre les employés de la maison, un inspecteur général des prisons; puis, en posant le pied sur les degrés de la voiture cellulaire, il a dit en levant les yeux au ciel: « J'aurais préféré la mort! Tout est donc fini pour moi! »

« Les autres condamnés, au nombre de sept, ainsi que nous l'avons dit, qui complètent ce convoi, n'ont à subir au bague que des peines de cinq et dix ans, et cependant aucun d'eux ne paraissait prendre en pitié le sort de leur triste compagnon de route. »

Variétés.

DES ETOFFES DE SOIE considérées sous le rapport des effets produits selon la disposition et la coloration des fils, et résumé du cours de M. E. CHEVREUL sur le contraste des couleurs et ses applications,

Par M. FERRAND,
Préparateur au Collège Royal de Paris.

SECONDE PARTIE.
(Suite).

Sous le nom de *contraste mixte* M. Chevreul étudie la sensation que nous donne la vue d'une couleur, dans le cas où l'œil est encore sous l'impression d'une autre couleur longtemps observée.

Ce phénomène de persistance sur la rétine a pour conséquence de nous faire voir, avec la complémentaire de la première couleur, la couleur nouvelle qu'un objet nouveau vient lui offrir.

Avant de citer quelques faits qui peuvent éclairer la pratique, arrêtons-nous un instant à une manière plus précieuse que singulière pour observer ce genre de phénomène au point de vue scientifique.

Regardez, par exemple, de l'œil droit seulement une feuille de papier vert, puis quand la sensation verte commence à s'affaiblir, fixez le même œil sur une surface bleue et presque immédiatement vous la verrez violette. Fermez alors l'œil droit et ouvrez le gauche sur cette même surface, elle se montre telle qu'elle est avec sa couleur bleue; continuez encore en ouvrant alternativement tel ou tel œil, et pendant quelques minutes, vous vous donnerez le plaisir de cette étonnante illusion.

Les yeux de certaines personnes, comme nous en avons été témoin, semblent être rebelles à ces sortes d'expérience, mais le non succès est toujours dû à un défaut de persévérance dans la contemplation de la première couleur. Disons-le, toutefois, ce contraste mixte donne lieu à des sensations qui diffèrent beaucoup en persistance.

Maximum de persistance,	{	Jaune,	ou	violet,
		Violet,		jaune.
Médium de persistance,	{	Bleu,	ou	orangé,
		Orangé,		bleu.
Minimum de persistance,	{	Rouge,	ou	vert,
		Vert,		rouge.

Là se termine en quelque sorte la partie fondamentale de notre seconde partie considérée comme science pure, mais notre tâche n'est point accomplie, car un côté bien moins abstrait et d'un intérêt plus saisissant peut être, nous reste à traiter en entier, celui qui doit nous voir à l'œuvre et nous mettre aux prises avec la pratique de chaque jour.

Concluons, en définitive, que de toutes les observations qui précèdent, il résulte cette distinction fondamentale que la sensation que nous avons des couleurs est toujours ou l'effet d'un simple mélange ou l'effet d'un contraste, et maîtres de notre sujet nous abordons le point de vue de l'application.

Nous avons assez insisté sur les expériences du contraste simultané pour que les résultats suivants soient faciles à prévoir et nous dispensent de prévenir le lecteur contre une foule de réunions défavorables. Ainsi deux bleus sont donnés, l'un plus bleu que l'autre; le bleu Napoléon est placé sur un fond violet; l'autre, qui est un bleu Raymond, est étendu sur un fond jaune; le premier paraît verdâtre, sale et usé, le second prend au contraire tout l'éclat d'un bleu Napoléon de la plus grande beauté.

Au travail soutenu du coloriste se recommandent particulièrement les avantages du contraste successif, et, disons-le ici, la pratique dans les arts et surtout dans l'industrie devance souvent la théorie scientifique. Voyez, en effet, l'exemple que nous donne le savant auteur du Daguerrotypage: aux frises de son appartement de travail, des papiers peints des couleurs les plus crues sont distribués avec une attention toute instinctive, et dans les opérations de peinture longues et délicates auxquelles se livrait M. Daguerre, c'est parmi ces couleurs que ses yeux cherchaient les plus convenables pour s'y arrêter avec plaisir, refaire en quelque sorte sa vue normale, et reprendre ses travaux difficiles avec la précision, la fidélité de coloris dont ils étaient capables avant de se mettre à l'œuvre.

Ici encore pour le contraste mixte la pratique avait reconnu certains effets et les avait mis à profit; mais de là à la raison des phénomènes, à la loi qui les coordonne, il y a un pas immense: l'observation pratique demeure généralement restreinte et ne s'échappe que par la ruse en quelque sorte de l'atelier où elle a été faite; la loi, au contraire, généralise et laisse autour d'elle à la disposition de tous, les faits nombreux qui lui servent de base et les applications multiples auxquelles elle a donné le jour.

Comme application du contraste mixte, choisissons quelques cas qui peuvent se présenter fréquemment dans l'industrie. Ils sont importants, car le marchand qui les ignore et l'acquéreur qui les méconnaît peuvent être tous deux victimes de la même erreur: la vente laisse-t-elle quelque temps sous les yeux de l'acheteur une couleur quelconque, ou montre-t-elle successivement plusieurs pièces de la même couleur et de même qualité, l'œil ne tarde pas à se charger de la complémentaire, et les dernières étoffes présentées sont rejetées comme inférieures aux premières; de même certaines couleurs offertes après d'autres perdent tout leur éclat et prennent au besoin des nuances toutes différentes.

C'est ainsi qu'après le jaune, l'orangé, le nacarat ou l'écarlate apparaissent sans fin et sont jugés amaranthe, cramoisie ou lie de vin; sur 14 ou 15 pièces de rouge, les 6 premières paraissent bien, les autres perdent graduellement en se terminant de plus en plus par l'addition de la complémentaire, le vert, qui en s'ajoutant donne au moins le gris.

De là, dans tous les cas, cette nécessité de distraire les yeux par le spectacle de la complémentaire.

D'après ce que nous venons de dire, il sera facile de faire l'application des principes du contraste simultané, successif et mixte à la préparation des cartes d'échantillons.

Des Cartes d'Echantillon.

Ainsi: 1° Emploi des complémentaires: soit des teintes bleues, par exemple, pour faire ressortir les orangés, l'œil qui a vu les unes étant très-disposé à voir favorablement les autres.

2° Eloigner les nuances les unes des autres, le rose cramoisi du jaune, le bleu Napoléon du bleu Raymond.

3° Pour échantillons de gamme, offrir d'abord les tons plus clairs, car l'on n'a pas à craindre que la disposition de l'œil à voir la complémentaire mise aux tons plus élevés.

4° Emploi du violet pour éclaircir des blancs teintés de bleu. Emploi de l'orangé ou du bleu foncé pour blanchir des tissus légers, tulles ou dentelles, colorés par du roux.

Emploi du bleu ordinaire pour obtenir du roux sur fond blanc, comme autrefois on était intéressé à le faire pour la dentelle.

Avec le noir, enfin, éviter l'effet des complémentaires.

Suite des applications du contraste à l'harmonie des couleurs.
Avant de procéder à la démonstration d'une construction chromatique hémisphérique qui indique immédiatement le rapport des couleurs entre elles, le professeur, pour l'intelligence de cette table, étudie les différentes circonstances qui caractérisent les accords de tons, de nuances, et les effets désagréables, inattendus, qui peuvent résulter d'un assortiment hasardé.

(La suite au prochain n°.)

ANNONCES.



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenu par M^{me} THEVENET, maîtresse sage femme, et dirigé par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3^{me}.

A LYON. (35-0)

A VENDRE, à très-bon marché, deux métiers de châles, l'un en 700, l'autre en 400; une mécanique en 1,000, et une canetière à défilier pour la laine et le coton, à la flotte ou à la bobine. S'adresser au bureau du journal. (41-1)

A VENDRE. Deux Métiers de corps plein en 6/4, mécanique en 750, travaillant: S'adresser chez M^{me} Ginot, cours des Tapis, 19, au 3^e, sur le derrière. (46-2)

A VENDRE. Un beau Détrancanoir à 48 broches, et une Mécanique à dévider. S'adresser au bureau du Journal. (45-2)

En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10, aux Bureaux de la Démocratie Pacifique.

A Lyon, rue du Commerce, 1, au 2^{me}, et chez M. DORIER, libraire, quai Villeroy.

Edition populaire, à 1 fr. 25 c.; par la poste, 1 fr. 50.

SOLIDARITÉ,

VUE SYNTHÉTIQUE SUR LA DOCTRINE DE FOURIER,

Par Hipp. RENAUD, élève de l'Ecole Polytechnique.

Prix : 4 fr. : par la poste, 4 fr. 50.

LE FOU

DU PALAIS-ROYAL,

Avec table analytique des matières

Par F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'Auteur.

Un beau vol. in-18 compacte, de 400 pages, format Charpentier.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE,

A L'USAGE DES SAVANTS ET DES IGNORANTS,

Par V. CONSIDÉRANT.

Prix : 40 cent ; par la poste, 50 cent.

PETITE EXPOSITION ABRÉGÉE DU

SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

Troisième édition, par V. CONSIDÉRANT. Prix : 30 c., par la poste, 35 c.

Les 12 exemplaires, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 c.

LE MÊME OUVRAGE, SUIVI DE NEUF THÈSES,

Brochure in-32 Jésus.

Paris, 1846. Prix : 60 c.; par la poste, 75 c.

PRÉCIS DE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

PAR MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. Prix : 30 cent.; par la poste, 35 c.

Les 12 exemplaires, 3 fr.; par la poste, 3 fr. 50 c.

L'Organisation du Travail et l'Association,

Par MATH. BRIANCOURT.

Deuxième édition. — Prix : 80 c.

Organisation du Travail,

D'après les principes de la Théorie de Ch. Fourier,

Par P. FOREST.

Deuxième édition. Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr.

Défense du Fourierisme,

Contre M. Reybaud de l'Académie française, MM. Rossi, Michel Chevalier, Blanqui, Wolowski, De Lamartine.

Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE,

Dialogue familier sur l'éducation,

EXTRAIT DU FOU DU PALAIS ROYAL.

Petit vol. in-32. Prix : 40 cent.; par la poste, 50 cent.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS

EN 1845.

ÉPISE DE LA CRISE SOCIALE DE L'ÉPOQUE.

1 vol. format Charpentier.

Prix : 1 fr. 50 c.; par la poste, 2 francs.

LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

Par A. TOUSSENET.

Un vol. in-8°. Prix : 5 fr.; par la poste, 6 fr. 25 c.

Notions élémentaires sur la Science Sociale,

Par l'auteur de la DÉFENSE DU FOURIÉRISME.

Un vol. in-18, de 2 à 300 pages. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste, 2 fr.

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.